



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

investissements

Question écrite n° 20353

Texte de la question

M. André Wojciechowski attire l'attention de Mme la secrétaire d'État chargée du commerce extérieur sur le fait que les entreprises chinoises commencent peu à peu à s'établir en France ce qui est bénéfique à l'emploi local. La question des investissements chinois en France est discutée au plus haut niveau, à l'issue de la XVIIe commission mixte, lieu de rencontre privilégié de la relation économique franco-chinoise. Madame la ministre de l'économie, de l'industrie et de l'emploi et son homologue chinois ont signé un accord portant sur la création d'un groupe de travail pour la promotion des investissements croisés entre la France et la Chine, dont la première session devait se tenir en France. Il lui demande si cette première session a déjà eu lieu et le cas échéant les axes de développement qui ont été retenus.

Texte de la réponse

Les investissements récents de TCL en France (dans la division TV de Thomson et la division téléphones portables d'Alcatel) ont démontré que certains grands groupes chinois acquièrent, dès à présent, une taille critique qui leur permet de réaliser des opérations importantes dans des pays développés. Les autorités chinoises encouragent ce genre d'opérations, dans le cadre du plan « Go Abroad » lancé fin 2003. Cependant, la majorité des investissements visent les pays voisins (Asie du Sud-Est) ou riches en matières premières (Afrique, Moyen-Orient et Amérique latine). L'Europe, y compris la France, (qui accueille environ 20 % des investissements chinois en Europe) ne reçoit encore que des montants modestes. Au fur et à mesure du développement économique et de l'ouverture financière de la Chine, les flux devraient toutefois augmenter et représenter des enjeux importants, notamment en termes d'emploi local. L'Agence française pour les investissements internationaux s'emploie à attirer les investissements chinois en France. En outre, la promotion des investissements croisés figure systématiquement à l'ordre du jour de la commission mixte franco chinoise coprésidée par les ministres français et chinois chargés du commerce international. Dans ce cadre, afin d'approfondir cet enjeu, un groupe de travail spécifique sur la promotion des investissements a été établi entre les deux administrations. Une première session est prévue en amont de la prochaine commission mixte, qui devrait se réunir prochainement. La France n'est pas encore un grand pays d'accueil de l'investissement chinois. Selon les données de la Banque de France, la Chine n'aurait investi en France que 14 MEUR en 2004, 3 MEUR en 2005 et 5 MEUR en 2006 (chiffres ne donnant cependant qu'une vue très partielle de l'investissement chinois en France compte tenu de la part importante transitant par Hong-Kong). Son stock est évalué à 144 M\$, ce qui la classe au 53e rang des investisseurs étrangers. En termes de création d'emploi cependant, la Chine se place au 8e rang des investisseurs étrangers (1 572 emplois créés en 2006 et 1 459 en 2007). On estime le nombre d'entreprises chinoises en France à une cinquantaine, essentiellement en région parisienne. La majorité des implantations de ces entreprises sont des bureaux commerciaux et centres logistiques. Néanmoins, on constate une augmentation du nombre de sociétés chinoises qui ont installé leurs quartiers généraux européens ou racheté des unités de production sur le territoire - par exemple : l'acquisition emblématique d'Adisseo (400 000 euros - 1 014 emplois) et de la division silicones de Rhodia (500 000 euros - 800 emplois) par BlueStar. Ces entreprises représentent environ un volume d'emploi de 5 000 personnes en France. La tendance devrait

s'accentuer à l'avenir et représente donc un enjeu de taille. Enfin, on notera qu'une association des investisseurs chinois en France a été créée en 2007. Présidée par le responsable de la filiale de Bank of China à Paris, elle regroupe une quarantaine de membres.

Données clés

Auteur : [M. André Wojciechowski](#)

Circonscription : Moselle (7^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 20353

Rubrique : Entreprises

Ministère interrogé : Commerce extérieur

Ministère attributaire : Commerce extérieur

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 8 avril 2008, page 2936

Réponse publiée le : 1er juillet 2008, page 5662